



الصيغة الإسلامية



CONDITIONS GENERALES DE BANQUE “ FINANCE ISLAMIQUE ”



BADR BANK



www.badrbank.dz

COMMISSIONS APPLICABLES AUX RETRAITS ET VERSEMENTS

1. RETRAITS ESPECES

- | | |
|--|--|
| 1.1. Retrait espèces par chèque auprès de l'agence de domiciliation | Gratuit |
| 1.2. Retrait espèces par chèques auprès d'une autre agence de la banque (déplacé) | 0,50 % (pour mille), minimum 100 DA.
Retrait déplacé plafonné à 500 000 DA. |
| 1.3. Retrait espèces sur livret d'épargne auprès de l'agence de domiciliation | Gratuit |
| 1.4. Retrait espèces sur livret épargne auprès d'une autre agence - déplacé | 0,50 % (pour mille), minimum 100 DA.
Retrait déplacé plafonné à 500 000 DA |

2. VERSEMENTS ESPECES

- | | |
|---|---------|
| 2.1. Versement espèces auprès de l'agence de domiciliation d'une autre agence de la banque | Gratuit |
|---|---------|

COMMISSIONS APPLICABLES AUX PAIEMENTS CHEQUES

3. PAIEMENT CHEQUES

3.1. Paiement de chèques en interbancaire (Par Télécompensation)

- | | |
|---|--------------------|
| 3.1.1. Montant inférieur à 50 000 DA (sans réception d'image du chèque) | 10 DA/par chèque |
| 3.1.2. Montant de 50 000 DA à 5 000 000 DA | 200 DA/chèque |
| 3.1.3. Montant de plus de 5 000 000 DA | 0,1 % (pour mille) |
| 3.1.4. Emission rejet chèque imputable au client | 1 000 DA |

COMMISSIONS APPLICABLES A L'ENCAISSEMENT DE CHEQUES

4. ENCAISSEMENTS DE CHEQUES

4.1. ENCAISSEMENTS DE CHEQUES EN INTRABANCAIRE

- | | |
|--|---|
| 4.1.1. Remise à l'encaissement de chèque tiré sur la même banque même agence (sur place) | Gratuit |
| 4.1.2. Remise à l'encaissement de chèque tiré sur la même banque, autres agences (déplacé) | 100 DA/chèque |
| 4.1.3. Remise à l'encaissement de chèque par le client de la Banque en dehors de son agence de domiciliation sur un débiteur de la même Banque | 200 DA/chèque |
| 4.1.4. Retour du chèque impayé | 1 000 DA/chèque
A la charge de l'émetteur (tiré) pour un motif qui lui est imputable |

4.2. ENCAISSEMENTS DE CHEQUES EN INTERBANCAIRE

- | | |
|---|---------------|
| 4.2.1. Chèque numérisé, non scanarisé (1 à 50 000 DA) | 200 DA/chèque |
| 4.2.2. Chèque numérisé, scanarisé (de 50 000 DA à 200 000 DA) | 250 DA/chèque |
| 4.2.3. Chèque numérisé, scanarisé et (Plus de 200 000DA) | 250 DA/chèque |
| 4.2.4. Réception d'un chèque revenu impayé | 500 DA/chèque |

COMMISSIONS APPLICABLES AUX VIREMENTS EMIS

5. VIREMENTS ÉMIS

5.1. Virements émis en intrabancaire

- 5.1.1. Virement de compte à compte, entre particuliers au sein de la BADR
(même agence et autres agences)

Gratuit

5.2. Virements émis en interbancaire

- 5.2.1. Virement ordinaire (via la Télécompensation/CPI)
Montant < 1 000 000 DA
- 5.2.2. Virement via RTGS (comprend les tarifs fixes et variables)
- 5.2.2.1. De 1 000 001 DA à 5 000 000 DA
- 5.2.2.2. De 5 000 001 DA à 10 000 000 DA
- 5.2.2.3. Plus de 10 000 000 DA
- 5.2.2.4. Virement émis en faveur des CCP, Trésor

1,5 % (pour mille), minimum 300 DA

2 000 DA

3 000 DA

10 000 DA

300 DA + Frais CPI

COMMISSIONS APPLICABLES AUX VIREMENTS RECUS

6. VIREMENTS RECUS

6.1. VIREMENTS RECUS EN INTER BANCAIRE

- 6.1.1. Virement reçu via C.P.I.
(montant < à 1 000 000 DA)
- 6.1.2. Virement urgent reçu via RTGS
De 1 000 001 DA à 5 000 000 DA
De 5 000 001 DA à 10 000 000 DA
Plus de 10 000 000 DA
- 6.1.3. Virement d'une autre banque de la compensation
- 6.1.4. Virement du Trésor ou des CCP
- 6.1.5. Virement de la Banque d'Algérie par le biais du Trésor
- 6.1.6. Retour d'un virement non exécuté

Gratuit

2 000 DA

3 000 DA

10 000 DA

Tarification RTGS

Tarification RTGS

Tarification RTGS

200 DA

COMMISSIONS APPLICABLES AUX PAIEMENTS DES PRELEVEMENTS

7. PAIEMENTS DES PRELEVEMENTS

7.1. Prélèvements en intrabancaire

- 7.1.1. Paiement par avis de prélèvement, lors du débit en compte en intra bancaire
- 7.1.2. Rejet d'un prélèvement pour insuffisance de provision
- 7.1.3. Dénonciation, résiliation d'une autorisation de prélèvement

Gratuit

100 DA

100 DA

7.2. Prélèvement en interbancaire

- 7.2.1. Paiement d'un prélèvement
- 7.2.2. Emission rejet prélèvement

150 DA

500 DA

COMMISSIONS APPLICABLES A L'ENCAISSEMENT DES PRELEVEMENTS

8. ENCAISSEMENT DES PRELEVEMENTS

8.1. ENCAISSEMENTS DES PRELEVEMENTS EN INTRABANCAIRE

8.1.1. Exécution ordre de prélèvement bénéficiaire et clients même banque	50 DA/l'unité
8.1.2. Rejet par une agence tirée de la même banque	100 DA/l'unité
8.1.3. Résiliation de contrat	5 000 DA

8.2. ENCAISSEMENTS DES PRELEVEMENTS EN INTERBANCAIRE

8.2.1. Encaissement d'un prélèvement	50 DA/l'unité
8.2.2. Réception du retour d'un prélèvement	100 DA/l'unité

COMMISSIONS APPLICABLES A LA MISE A DISPOSITION ET A LA VENTE DE CHEQUE DE BANQUE

9. MISE A DISPOSITION

9.1 MISE A DISPOSITION EN FAVEUR D'UN TIERS

L'émetteur doit être obligatoirement domicilié à la BADR

9.1.1. De 1 000 000 DA à 5 000 000 DA	2 000 DA
9.1.2. De 5 000 001 DA à 10 000 000 DA	3 000 DA
9.1.3. Plus de 10 000 000 DA	10 000 DA

9.2 VENTE CHEQUE DE BANQUE

9.2.1. Client de la banque	1 000 DA
9.2.2. Client de passage	2 000 DA
9.2.3. Restitution (Annulation) chèques de banque	500 DA

COMMISSIONS APPLICABLES AUX SERVICES À DISTANCE

10. SERVICES A DISTANCE

10.1 SERVICE E-BANKING (BADRnet)

BADRnet	BADRnet	Consultation en ligne du compte En illimité sur le Web	BADRnet Gratuit
		RIB Consultation de solde Consultation des mouvements (limitée)	
		Consultation des mouvements (illimitée) Recherche par opération Historique des soldes Téléchargement du relevé de compte	BADRnet + Gratuit

10.2. SERVICE SMSing (BADRSMS)

10.2.1	BADRSMS	150 DA HT/mois
10.2.2	BADRSMS PRO	500 DA HT/mois
10.2.3	BADRSMS TAWFIR	Gratuit

COMMISSIONS APPLICABLES AUX OPERATIONS MONETIQUES

11. OPERATIONS MONETIQUES

11.1. RETRAIT PAR CARTE

11.1.1. Retrait par carte au niveau du réseau monétique BADR

11.1.1.1. Retrait par le titulaire domicilié auprès de la BADR par carte :

- CIB ISLAMIQUE

20 DA

11.1.2. Retrait par carte au niveau du Réseau Monétique Interbancaire (RMI)

11.1.2.1. Retrait par le titulaire domicilié auprès de la BADR par carte :

- CIB ISLAMIQUE

29,41 DA

11.1.2.2. Retrait par carte **CIB ISLAMIQUE** par le titulaire domicilié auprès des confrères

29,41 DA

11.2. OPERATIONS DE VIREMENT PAR CARTES AUPRES DES GAB DE LA BADR (CIB ISLAMIQUE)

20 DA

A condition que le titulaire dispose d'un compte chèque et d'un compte épargne

11.3. COMMANDE CHEQUIER PAR CARTES CIB ISLAMIQUE

10 DA

11.4. CONSULTATION DU SOLDE SUR DAB/GAB EN INTRABANCAIRE PAR LES PORTEURS BADR DE CARTES CIB ISLAMIQUE

10 DA

11.5. OPERATIONS DE PAIEMENT PAR CARTES CIB ISLAMIQUE

11.5.1. Commission porteur carte

11.5.1.1. Paiement sur TPE

Gratuit

11.5.1.2. Paiement par internet

Gratuit

11.6. COMMISSIONS DE PERSONNALISATION DES CARTES

11.6.1. Création/Renouvellement des cartes (création : encodage + embossage + édition code confidentiel - Pin mailer)	
11.6.1.1. CIB ISLAMIQUE	Gratuit
11.6.2. Remplacement / Reconfection des cartes en cours de validité (à la demande du client)	
11.6.2.1. CIB ISLAMIQUE	440 DA
11.6.3. Commission e-paiement	
11.6.3.1. Adhésion du porteur au service E -paiement	200 DA/an
11.6.4. Recalcule du code confidentiel des cartes	
11.6.4.1. Cartes CIB ISLAMIQUE	150 DA
11.6.5. Opposition sur carte CIB ISLAMIQUE	150 DA
11.6.6. Exception négative (bocage de la carte CIB ISLAMIQUE)	75 DA
11.6.7. Main levée (déblocage de la carte CIB ISLAMIQUE)	20 DA
11.6.8. Frais de traitement des litiges de la carte CIB ISLAMIQUE	
11.6.8.1. Règlement litige / porteur 4 mois <= période <= 6 mois	200 DA
11.6.8.2. Règlement litige / porteur supérieur à 6 mois	300 DA

FRAIS, COMMISSIONS ET DIVERS / SERVICES ATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

12 . FRAIS, COMMISSIONS ET DIVERS / SERVICES ATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

12.1. OUVERTURE DE COMPTE

12.2. FRAIS DE GESTION ET DE TENUE DE COMPTE

12.2.1. Comptes chèques	1000 DA/an
12.2.2. Comptes courants	Prélèvement trimestriel.
12.2.3. Comptes sur livret	3 000 DA/an
12.2.3.1. Livret épargne islamique	Prélèvement trimestriel.
12.2.3.2. Livret épargne islamique Achbal	Gratuit
12.2.3.3. Livret épargne Istithmari	Gratuit
12.2.3.4. Livret épargne Istithmari Fellah	Gratuit
12.2.3.5. Délivrance d'un livret épargne	Gratuit
12.3.4. Comptes sans mouvements	
12.3.4.1. Comptes chèques	2000 DA/an

12.3. REMISE DE CHEQUIER AU CLIENT (AU GUICHET)	Gratuit
12.4. EXPEDITION DU CHEQUIER OU DU LIVRET A DOMICILE	Gratuit
12.5. REMISE DU LIVRET D'EPARGNE	Gratuit
12.6. DELIVRANCE D'UN RIB (RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE)	Gratuit
12.7. TRANSFERT DE COMPTE	
12.7.1. Vers une Agence de la même Banque	Gratuit
12.7.2. Vers une Agence d'une autre Banque	25 000 DA + selon le cas, Tarification Compensation (Frais CPI) ou RTGS
12.8. CONSULTATION DE SOLDE	10 DA
12.9. CLOTURE DE COMPTES	Gratuit
12.10. DEMANDE D'HISTORIQUE DE COMPTES	
12 .10.1. Etablissement et envoi du relevé de compte trimestriel	Gratuit
12 .10.2. Demande d'historique ≤ à un mois	50 DA la feuille
12 .10.3. Un mois < Historique ≤ à trois mois	150 DA l'historique d'une page + 10 DA à compter de la 2 ^{ème} page
12 .10.4. Historique supérieur à trois mois	250 DA l'historique d'une page + 10 DA à compter de la 2 ^{ème} page
12.11. FOURNITURE AUTRES DOCUMENTS	
12.11.1 Documents archivés	1 000 DA de frais de recherche Plus (+) 20 DA/page de frais de photocopie
12.11.2 Documents non archivés	500 DA de frais de recherche Plus (+) 20 DA/page de frais de photocopie
12.12. FRAIS DE DUPLICATION	200 DA/duplication
12.13. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ENTRE BANQUES	Réciprocité
12.14. OPPOSITION	
12.14.1 Opposition sur chèque, livret et titres en intrabancaire	500 DA
12.14.2 Opposition sur avis de prélèvement en intrabancaire	300 DA
12.15. SAISIE ARRET	1 000 DA
12.16. ATD REÇU	1000 DA
12.17. AUTRES (CNAS, CASNOS, CACOBATH,)	1000 DA

12.18. COMMISSIONS SUR DOSSIERS DE SUCCESSION

12.18.1	Commissions sur dossiers de succession compte courant	2 000 DA par dossier
12.18.2	Commissions sur dossiers de succession compte chèque dinars	
12.18.3	Commissions sur dossiers de succession compte d'épargne (inclus BDC)	

12.19. LOCATION DE COFFRES -FORTS

12.19.1	Location petit modèle	8 000 DA par an
12.19.2	Location moyen modèle	12 000 DA par an
12.19.3	Location grand modèle	16 000 DA par an
12.19.4	Cautionnement (location coffre fort)	10 000 DA

12.20. FRAIS DE COMMUNICATION

12.20.1	Téléphone/fax	
12.20.1.1.	Téléphone/Fax/Algérie	50 DA
12.20.1.2.	Téléphone/Fax/Etranger	500 DA

COMMISSIONS APPLICABLES AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT**13. FRAIS D'ETUDE DU DOSSIER**

MOURABAHA CT	10 000 DA
MOURABAHA MT	10 000 DA
MOURABAHA CONSOMMATION	3 000 DA
MOURABAHA VEHICULE / CYCLE ET TRICYCLE A MOTEUR	5 000 DA
IJARA Mobilier acquisitive	20 000 DA

Opérations de COMEX (Crédoc sans marge & partiellement margé)

14. Opérations à l'importation

14.1.1.	Domiciliation	3000 DA
14.1.2.	Ouverture de dossier	3000 DA
14.1.3.	Swift (ouverture)	3000 DA
14.2.	Ouverture de LC	
14.2.1.	- Quotité provisionnée	0,25% trimestre indivisible minimum 2500 /jour d'exécution de l'opération
14.2.2.	- Quotité non provisionnée	0,65% trimestre indivisible minimum 2500 /jour d'exécution de l'opération
14.2.3.	Modification (autre que le montant)	3500 DA
14.3.	Modification/Augmentation du montant/prorogation	
14.3.1.	- Quotité provisionnée	0,25% trimestre indivisible minimum 2500DA / Jour d'exécution de l'opération
14.3.2.	- Quotité non provisionnée	0,65% trimestre indivisible minimum 2500 DA / jour d'exécution de l'opération
14.3.3.	Swift (modification)	3000 DA
14.3.4.	Commission de change banque d'Algérie	%0,10
14.3.5.	Frais de swift de règlement	3000 DA
14.3.6.	Commission de pondération de taux de change	%0,10
14.3.7.	Commission virement en faveur de l'étranger sur compte devise	0,25% minimum 2500 DA/ jour d'exécution de l'opération
14.3.8.	-1Frais de notification	supprimés.
14.3.9.	-2Frais du dossier	10.000 DA
14.3.10.	-3 Frais de modification LC	(sont calculés automatiquement à la demande du client sur la base d'un cours)"

Opérations de COMEX (Crédoc / Remdoc à vue) margée à 100 %

15 . Opérations à l'importation

15.1. CREDIT DOCUMENTAIRE

15.1.1.	-Ouverture de dossier	3000DA
15.1.2.	-Swift (ouverture)	3000DA
15.1.3.	-Ouverture de LC margée à 100 %	0,25% trimestre indivisible minimum 2500DA
15.1.4.	-Domiciliation	3000DA
15.1.5.	-Modification (autre que le montant)	3500 DA
15.1.6.	-Modification/Augmentation du montant/prorogation	0,25% trimestre indivisible minimum 2500DA
15.1.7.	-Swift (modification)	3000 DA
15.1.8.	-Commission de change banque d'Algérie	%0,10
15.1.9.	-Frais de swift de règlement	3000DA
15.1.10.	-Commission de pondération de taux de change	%0,10
15.1.11.	-Commission virement en faveur de l'étranger sur compte devise	0.25% minimum 2500 DA

15.2. ENCAISSEMENT DOCUMENTAIRE

15.2.1.	-Domiciliation	3000DA
15.2.2.	-Acceptation	3500 DA
15.2.3.	-Commission de change banque d'Algérie	0,10%
15.2.4.	-Frais de swift de règlement	3000DA
15.2.5.	-Commission de pondération de taux de change	0,10%
15.2.6.	-Commission virement en faveur de l'étranger sur compte devise	0.25% minimum 2500DA

15.3. Nature des opérations encaissements documentaires

15.3.1.	Domiciliation	3000 Da
15.3.2.	Modification (Domiciliation)	3000DA
15.3.3.	Annulation (Domiciliation)	3000DA
15.3.4.	Encaissement	0,10% minimum 3000 DA
15.3.5.	SWIFT	3000DA
15.3.6.	Frais de courrier	Frais DHL
15.3.7.	Encaissement et paiement	0,10% minimum 3000 DA
15.3.8.	Demande de sort	2000DA
15.3.9.	SWIFT	3000 DA

Opérations de COMEX (Crédoc/Remdoc à vue) margée à %100 (suite)

16 . Opérations à l'exportation

16.1. 1/LC non confirmée :

16.1.1.	Domiciliation	3000 DA
16.1.2.	Modification (Domiciliation)	3000 DA
16.1.3.	Annulation (Domiciliation)	3000 DA
16.1.4.	Notification	0,10 % minimum 5000DA
16.1.5.	Swift (notification)	3000 DA
16.1.6.	Modification (autre que le montant)	3500 DA
16.1.7.	Modification/augmentation du montant/ prorogation	0,10 % minimum 5000DA
16.1.8.	Swift (modification)	3000 DA
16.1.9.	SWIFT (annulation)	3000 DA
16.1.10.	Frais de levée des documents (négociation)	0,10 % minimum 5000DA
16.1.11.	Frais de courrier levé des documents	Frais DHL

16.2. 2/LC confirmée :

16.2.1.	Domiciliation	3000 DA
16.2.2.	Modification (Domiciliation)	3000 DA
16.2.3.	Annulation (Domiciliation)	3000 DA
16.2.4.	Notification	0,10% minimum 5000DA
16.2.5.	Swift (notification)	3000 DA
16.2.6.	Confirmation	montant de la commission à prélever au cas par cas et selon la durée de l'engagement payable trimestriellement
16.2.7.	SWIFT (confirmation)	3000 DA
16.2.8.	Modification (autre que le montant)	3500 DA
16.2.9.	Modification /augmentation du montant/ prorogation	montant de la commission à prélever au cas par cas et selon la durée de l'engagement payable trimestriellement
16.2.10.	Swift (modification)	3000 DA
16.2.11.	Annulation	3000 DA
16.2.12.	SWIFT (annulation)	3000 DA
16.2.13.	Frais de levée des documents (négociation)	0,10 % minimum 5000DA
16.2.14.	SWIFT (levée des documents)	3000 DA
16.2.15.	Frais de courrier d'envoi des documents	Frais DHL

Opérations avec l'étranger (transferts libres)

17 . Opérations commerciales

- | | | |
|--------|---|---|
| 17.1. | Frais de domiciliation IMP/EXP | 3000 DA |
| 17.2. | Modification (Domiciliation) EXP | 3000 DA |
| 17.3. | Annulation (Domiciliation) EXP | 3000 DA |
| 17.4. | Commission BA | 0,10 % |
| 17.5. | Commission de pondération de taux de change | 0,10 % |
| 17.6. | Frais de swift | 3000 DA |
| 17.7. | Commission virement en faveur de l'étranger sur compte devise | 0.25 % minimum 2500 DA +
FRAIS DE SWIFT 3000,00 DA |
| 17.8. | Commissions de rapatriement libre %0.5 minimum 3500DA | DHL |
| 17.9. | Frais de courrier | |
| 17.10. | Frais du correspondant | selon tarification du correspondant |

18. Opérations non commerciales

(Pour le compte des particuliers ou des non-résidents)

18.1. Sur comptes en Dinars :

- | | | |
|-------|---|-----------------------|
| 18.1. | Transfert (opérations autorisées par la réglementation des changes) | 0.25 % minimum 2500DA |
| 18.2. | Commission de change banque d'Algérie | 0,10 % |
| 18.3. | Frais de swift (transfert) | 3000 DA |
| 18.4. | Frais de scolarité | 500 DA + 0,10% |
| 18.5. | Frais de swift (frais de scolarité) | 3000 DA |
| 18.6. | Rapatriement | 0.5% minimum 3500 DA |

18.2. Sur comptes en Devise :

- | | | |
|---------|--|-------------------------------------|
| 18.2.1. | Virement en faveur de l'étranger | 0.25 % minimum 2500 DA |
| 18.2.2. | Frais de Swift | 3000 DA |
| 18.2.3. | Encaissement de chèques tirés sur l'étranger | 1.5 % minimum 2500 DA |
| 18.2.4. | Frais du correspondant | selon tarification du correspondant |

18.3. Rapatriement (libre ou sur encaissement), commissions sur les ordres de paiement reçus de l'étrangers, dont :

- | | | |
|---------|--------------------------------|---|
| 18.3.1. | Faveur client BADR | ≤50 € → Gratuit
> 50 € → 0,25% minimum 2000 DA
maximum 10 000 DA
sauf convention paiement de masse |
| 18.3.2. | Faveurs clients autres Banques | 0.25 % minimum 1500 DA
sauf convention paiement de masse |
| 18.3.3. | Virement reçu des confrères | 1 500 DA |
| 18.3.4. | Frais d'annulation | 3500 DA, sauf convention paiement de masse |
| 18.3.5. | Frais de retour des fonds | 3500 DA, sauf convention paiement de masse |